# COMMISSION REGIONALE DES OFFICIELS

---

## *NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS FFBB*

- ✓ **Les Principes Généraux**
- ✓ **Les Nouveaux Concepts**
- ✓ **Actions préparatoires à mettre en œuvre**

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

# LES PRINCIPES GENERAUX

## Rappel du dispositif actuel

- ✓ **Engagement unique entre la fédération et les clubs :**
  - × **1 équipe engagée = 1 arbitre officiel en activité ou en formation**
- ✓ **Valorisation des arbitres uniquement *(≠OTM)***
- ✓ **Coexistence de règlements variés au sein des territoires**

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

# LES PRINCIPES GENERAUX

## Présentation du nouveau dispositif

- ✓ Une même charte sur l'ensemble du territoire
- ✓ Une même valorisation pour les arbitres et les OTM
  - Une rencontre vaut 1 point
    Au-delà de 10 rencontres valorisation à 1,25 point
- ✓ Valorisation de nouvelles actions des club et officiels
  - Ecole d'arbitrage
  - Arbitres et OTM Club
  - Parrainage et Tutorat
- ✓ L'utilisation de FBI pour le suivi de toutes les actions

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

# LES NOUVEAUX CONCEPTS

- ✓ L'Ecole d'Arbitrage Club
- ✓ Les Arbitres Clubs, les OTM Clubs
- ✓ Les parrains, les tuteurs
- ✓ La valorisation « débit / crédit »
- ✓ Constitution des tables de marque
- ✓ Les indemnités des officiels

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

# L'ECOLE D'ARBITRAGE CLUB

✓ **<u>Niveau 1</u> : Toute école d'arbitrage organisée par un club et déclarée au Comité est validée à ce niveau :**

- Mise en place de séances de formation selon le programme FFBB
- Encadrement par un responsable et déclaration au comité

✓ **<u>Niveau 2</u> : si l'école répond aux critères supplémentaires suivants:**

- Formation et accompagnement d'au minimum 2 jeunes lors du cursus
- Mise en place d'une communication sur ces actions
- Présence du responsable de l'école lors de la réunion annuelle des responsable d'école d'arbitrage de la CDO

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

# L'ECOLE D'ARBITRAGE CLUB

- ✓ **L'école d'arbitrage validée Niveau 2 permettra :**
  - De répondre aux obligations d'une CTC

    *(dérogation cette saison avec le Niveau 1 suffisant)*
  - D'être valorisée dans la charte des officiels

    *(Nombre forfaitaire de **<u>10 points</u>**)*

**La mallette pédagogique de la FFBB contient les outils indispensables :**

- *Le programme et le contenu des séances*
- *Les livrets de suivi de la formation des arbitres clubs*
- *Les chasubles d'identification pour les matchs*

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

# L'OFFICIEL CLUB

- ✓ **QUI ?**
  - Le jeune qui se forme au sein de l'école d'arbitrage
  - Le bénévole qui arbitre régulièrement les rencontres à domicile
  - Le bénévole qui tient régulièrement la table de marque
- ✓ **COMMENT INSCRIRE UN « OFFICIEL CLUB STAGIAIRE » ?**
  - Le club envoie le formulaire d'enregistrement au comité
  - Le comité départemental inscrit l'officiel sur FBI dans la catégorie
    - Arbitre Club en formation
    - OTM Club en formation

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

# L'OFFICIEL CLUB

- ✓ **QUELLE FORMATION ?**
  - × **Arbitre Club**
    - Formation via l'école d'arbitrage (mineurs) ou en e-learning
    - Désignations sur 5 rencontres au minimum au sein du club
  - × **OTM Club**
    - Formation en e-learning
    - Désignations sur 5 rencontres au minimum au sein du club

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

# L'OFFICIEL CLUB

- ✓ **LA VALIDATION**
  - Le comité valide après contrôle des points précédents
  - L'Officiel Club peut être valorisé dans la charte
  - La validation d'un officiel est permanente *(pas de recyclage annuel)*
- ✓ **LA VALORISATION**
  - Le club saisit, dans FBI, les prestations de ses Officiels Club, en même temps que le résultat de la rencontre.
  - **Au-delà de 10 rencontres**, une valorisation forfaitaire de **5 points** est versée automatiquement au crédit du club

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

# LE REFERENT

✓ **Chaque club nomme, au sein de son équipe dirigeante, un ou deux référents pour ses arbitres et ses OTM.**

✓ Ce ou ces référents de club animent le réseau des officiels du club, organisent la formation, le soutien et le suivi des arbitres et des OTM du club.

✓ Ils sont les interlocuteurs de la CFO, CRO et CDO

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

## LE PARRAIN

- ✓ **Il s'agit d'un officiel (Arbitre ou OTM) qui s'engage à accompagner un jeune officiel <u>de son club ou non</u>**
- ✓ Il est désigné avec lui, l'accompagne, le véhicule et le conseille
- ✓ <u>Au-delà d'un seuil de 5 rencontres parrainées</u>, pour chaque désignation avec son filleul la valorisation du parrain <u>est majorée de 0,25 point</u>

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

# LE TUTEUR

- ✓ **Il s'agit d'un officiel (Arbitre ou OTM) qui s'engage à aider un officiel détecté comme « potentiel », désigné avec lui.**
- ✓ Pour chaque désignation comme tuteur la valorisation est majorée de 0,25 point, dans une limite de 10 rencontres par saison

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

# LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

## LE DÉBIT

- ✓ Engagement d'une équipe dans un championnat à désignations obligatoires d'arbitres et/ou d'OTM = **Débit de points identique pour tous les niveaux de compétition : 40 points arbitres / 20 points OTM**
- ✓ Championnats à désignations obligatoires d'Arbitres:
  - × Haut Niveau *(PRO A, PRO B, LFB)*
  - × Nationaux *(seniors et jeunes)*
  - × Régionaux *(seniors et jeunes)*
  - × Départementaux (*1ère division senior uniquement)*
- ✓ Championnats à désignations obligatoires d'OTM :
  - × Haut Niveau *(PRO A, PRO B, LFB)*
  - × Nationaux *(seniors uniquement)*

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

# LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

## LE CREDIT

- ✓ Les actions suivantes menées par les clubs ou les officiels seront aussi valorisées en **Crédit de points pour le club :**
  - × Les officiels formateurs labellisés du club : **5 points** par formateur
  - × La réussite à l'examen d'arbitre départemental *(accessible dès 14 ans)* : **5 points** par arbitre nouvellement diplômé
  - × La fidélité d'un officiel, à partir de la 5ème année consécutive au sein du même club : valorisation forfaitaire de **5 points**
- ✓ **La valorisation d'un officiel est plafonnée à 55 points**

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

# LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

## LE SUIVI

- ✓ **Comptabilisation automatisée via FBI** pour un suivi en temps réel
- ✓ En fin de saison :
  - × Si **solde de points positif** : Valorisation via la transformation du crédit en « Point Passion Club »
  - × Si **solde de points nul** : Pas de « bonus » ni de « malus »
  - × Si **solde de points négatif** : Le club est redevable d'une pénalité financière *(d'au minimum 100€)* proportionnelle à son débit et au niveau sportif de son équipe première.

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

# LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

## COMMENT CONNAITRE SA SITUATION ?

- ✓ **La FFBB travaille actuellement à la définition de ces paramètres**
- ✓ Un fichier excel de simulation des paramètres de la charte est disponible
- ✓ Il est accompagné d'une notice descriptive pour que chaque club puisse simuler sa situation avec les données chiffrées

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

# LA VALORISATION DEBIT / CREDIT

## UN EXEMPLE

- ✓ J'engage une équipe en D1 Senior et une équipe en U15 Région:

  **Débit = 80 points**

- ✓ J'ai deux arbitres licenciés dans le club:
  - × Eric qui arbitre 31 matchs: crédit = (10x1) + (21x1,25) = 36,25 pts
  - × Emilie qui arbitre 12 matchs: crédit = (10x1) + (2x1,25) = 12,5 pts
- ✓ J'ai un arbitre club qui arbitre 23 matchs: crédit 5 pts

**Crédit total: 36,25 + 12,5 + 5 = 53,75**

Au final mon club est débiteur de 80 – 53,75 = 26,25 points.

Il sera sanctionné d'une pénalité financière.

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

## CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

### NOUVEAUX PRINCIPES

- ✓ Les clubs de championnat de France senior auront la possibilité de fournir, en partie, les OTM constituant les tables de marque. Pour cela est introduite la notion **d'OTM Club Recevant (CR)**
- ✓ Pour réduire les coûts pour les clubs, est introduite la notion d'OTM **Club Proche (CP)**. C'est un OTM qui est désigné sur une rencontre qui se déroule à moins de 20 km de son domicile.
- ✓ *Commentaire: un OTM désigné et demeurant à plus de 20 km du lieu de la rencontre est dénommé* ***OTM Hors Club (HC)***

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

## CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

### L'OTM CLUB RECEVANT

- ✓ Concerne tous les clubs de Championnat de France, y compris le Haut Niveau
- ✓ Le club s'engage à fournir, sur toute rencontre à domicile un ou deux OTM *(suivant la compétition)* aptes à ce niveau
- ✓ A défaut, un ou deux OTM seront désignés et les frais seront supportés par le club recevant uniquement.

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

## CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

| | Aptitude Nombre | Constitution de tables par ordre de priorité |
|---|---|---|
| PROA | 4 OTM HN | 2 OTM HC + 2 OTM CR<br>3 OTM HC + 1 OTM CR<br>4 OTM HC |
| PROB | 3 OTM HN + 1 OTM C (AM) | 2 OTM HC + 1 OTM CR + 1 OTM C (AM)<br>3 OTM HC + 1 OTM C (AM) |
| LFB | 3 OTM HN + 1 OTM C (AM) | 2 OTM HC + 1 OTM CR + 1 OTM C (AM)<br>3 OTM HC + 1 OTM C (AM) |
| NM1 | 2 OTM HN + 1 CF1 (Potentiels) | 2 OTM CP + 1 OTM CR<br>2 OTM HC + 1 OTM CR<br>3 OTM CP<br>3 OTM HC |
| Coupe de France Senior (M&F) avec 2 clubs HN | 4 OTM HN | 2 OTM CP + 2 OTM CR<br>2 OTM HC + 2 OTM CR<br>3 OTM CP + 1 OTM CR<br>3 OTM HC + 1 OTM CR<br>4 OTM HC |
| Coupe de France Senior (M&F) avec 1 club HN | 2 OTM HN + 2 CF1 (Potentiels) | 2 OTM CP + 2 OTM CR<br>2 OTM HC + 2 OTM CR<br>3 OTM CP + 1 OTM CR<br>3 OTM HC + 1 OTM CR<br>4 OTM CP<br>4 OTM HC |

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

## CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

| | Aptitude Nombre | Constitution de tables par ordre de priorité |
|---|---|---|
| Coupe de France Senior (M&F) sans club HN | 3 OTM CF1 ou CF2 / niveau des équipes | 2 OTM CP + 1 OTM CR<br>2 OTM HC + 1 OTM CR<br>3 OTM CP<br>3 OTM HC |
| Espoir PROA | 2 OTM CF1 + 1 OTM CF2 | 2 OTM CP + 1 OTM CR<br>2 OTM HC + 1 OTM CR<br>3 OTM CP<br>3 OTM HC |
| NM2 | 3 OTM CF1 | 2 OTM CP + 1 OTM CR<br>2 OTM HC + 1 OTM CR<br>3 OTM CP<br>3 OTM HC |
| NM3 | 3 OTM CF2 | 2 OTM CR + 1 OTM CP<br>2 OTM CR + 1 OTM HC |

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

## CONSTITUTION DES TABLES DE MARQUE

| | Aptitude Nombre | Constitution de tables par ordre de priorité |
|---|---|---|
| Espoir LFB (phase 2 et 3) | 3 OTM CF2 | 2 OTM CP + 1 OTM CR<br>2 OTM HC + 1 OTM CR<br>3 OTM CP<br>3 OTM HC |
| LF2 | 3 OTM CF1 | 2 OTM CP + 1 OTM CR<br>2 OTM HC + 1 OTM CR<br>3 OTM CP<br>3 OTM HC |
| NF1 | 2 OTM CF1 + 1 OTM CF2 | 2 OTM CP + 1 OTM CR<br>2 OTM HC + 1 OTM CR<br>3 OTM CP<br>3 OTM HC |
| NF2 | 3 OTM CF2 | 2 OTM CP + 1 OTM CR<br>2 OTM HC + 1 OTM CR<br>3 OTM CP<br>3 OTM HC |
| NF3 | 3 OTM R | 2 OTM CR + 1 OTM CP<br>2 OTM CR + 1 OTM HC |

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

## LES INDEMNITES D'ARBITRES

- ✓ La FFBB a décidé d'un montant maximum d'indemnité de rencontre par niveau et d'un montant uniforme de l'indemnité kilométrique
- ✓ Cette règle sera en application pour la **saison 2016-2017**
- ✓ Les valeurs:
  - Départemental Senior = 26 €
  - Régional Senior = 32 €
  - Départemental Jeune = 20 €
  - Régional Jeune = 25 €
  - Indemnité kilométrique = 0,36 €

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

## Actions à mettre en œuvre
## Saison 2014-2015

**Ecole d'arbitrage**

- ✓ Déclaration auprès de la CDO de toutes les écoles **avant fin 03/2015**

**Officiels clubs**

- ✓ Mise en place du cursus d'Officiels Clubs *(formation et désignations)*

**Engagements des officiels diplômés :**

- ✓ Identifier les officiels parrains **avant le 30/4/2015**
- ✓ Identifier les officiels tuteurs **avant le 30/4/2015**

**Référents officiels :**

- ✓ Identification du ou des référents officiels de clubs av**ant le 30/4/2015**

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

## Actions à mettre en œuvre
## Saison 2014-2015

**Nouvelles constitutions de table pour les clubs CF et HN**

- ✓ **Engager les licenciés du club en formation OTM pour que ces derniers soient validés sur le niveau requis avant fin Août 2015**
  - Soit en formation initiale
  - Soit en formation qualifiante pour permettre à des OTM du club d'acquérir un niveau de compétence supérieur.
- ✓ **Nouveau déroulement des formations de la CRO :**
  - 7 modules de formation à suivre en e-learning et à mettre en pratique
  - Des validations par des Quizz et de la pratique

# NOUVELLE CHARTE DES OFFICIELS

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- ✓ **Contactez la CDO** ***pour les questions relatives aux écoles d'arbitrages, officiels clubs, diplôme d'arbitre départemental, référent…***
- ✓ **Contactez la CRO : cro@liguebasket.com** ***pour les questions relatives aux OTM et toutes autres questions sur le nouveau dispositif.***
- ✓ **La FFBB a mise en place une adresse thématique à laquelle chacun peut poser ses questions sur le sujet : chartedesofficiels@ffbb.com**
- ✓ **Une foire aux questions est mise en ligne sur iFFBB**